



PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 12 décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 11

M. LE BRETON Bernard, Maire, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, M. PIRIO Philippe, Mme MILETTO Michèle, M. GUILLARD André, Mme LE GARREC Julie, Mme NOGUES Christelle, M. PENVEN Henri, Mme MOUELO Valérie, M. LE CALLONNEC Stéphane.

ÉTAIT ABSENTE REPRÉSENTÉE :

Mme GUÉGAN Manon donne pouvoir à Mme NOGUES Christelle

ÉTAIT EXCUSEE :

Mme VÉRA Aurélie

Mme LE GARREC Julie a été désignée secrétaire de séance.

QUORUM : atteint (7)

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de procéder à l'approbation du procès-verbal du 24 octobre 2024.

Une remarque est formulée par Monsieur Stéphane LE CALLONNEC sur le point G des questions diverses de cette séance. Il relève une incohérence sur les horaires d'ouverture de la mairie et notamment des horaires qui ne sont pas en adéquation avec l'affichage à la mairie.

Monsieur le Maire indique que l'affichage sera uniformisé sur les différentes plateformes (PV du 24/10, mairie, site internet).

Aucune remarque n'étant formulée, la séance est déclarée ouverte.

12 – 01 – 2024 : Autorisation de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal ayant décidé de voter le budget par chapitre, les montants proposés sont précisés dans le tableau suivant établi par chapitre selon la nomenclature comptable M57.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ; hors reste à réaliser, dans les limites suivantes :

CHAPITRE	LIBELLE COMPTABLE	CREDITS OUVERTS EN 2024	AUTORISATION AVANT BP 2025
20	Immobilisations incorporelles	5 500,00 €	1 375.00 €
21	Immobilisations corporelles	93 500.00 €	24 125.00 €
23	Immobilisations en cours	1 746 600.00 €	436 650.00 €

////////////////////////////////////
12 – 02 – 2024 : DM n° 3 – Budget Principal.
////////////////////////////////////

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1612-4,
VU la délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2024 approuvant le budget primitif,

CONSIDERANT le risque juridique lié à une procédure en cours à l'encontre de la commune,
CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à un réajustement de crédits ;

Monsieur le Maire propose d'inscrire au budget une provision pour risque dans le cas où le résultat de la procédure viendrait à condamner la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n°03 telle que présentée ci-dessous :

IMPUTATION	Dépenses		Recettes	
	Diminut°	Augmentat°	Diminut°	Augmentat°
65/6558 – Autres contributions obligatoires 70/7067 – Périscolaires	1 000,00€			1 000.00€
042/681 – Dotations aux dépréciations pour risques et charges fonctionnement 68/681 – Dotations aux dépréciations pour risques et charges fonctionnement 78/781 – Reprises sur amortissements... 040/781 – Reprises sur amortissements...		1 000.00€ 1 000.00€		1 000.00€ 1 000.00€

////////////////////////////////////
12 – 03 – 2024 : Tarifs 2025.
////////////////////////////////////

Monsieur le Maire propose de faire évoluer les tarifs des différents services de la commune en 2025.

1) Photocopies 2025

- La photocopie pour les particuliers (A4 Recto) N&B **0.40€**
- La photocopie pour les associations (A4 Recto) N&B **0.20€**
- La photocopie pour les associations (A4 Recto) avec papier N&B **0.10€**
- La photocopie couleur pour les particuliers (A4 Recto) **0.65€**
- La photocopie couleur pour les associations (A4 Recto) **0.35€**
- La photocopie couleur pour les associations (A4 Recto) avec papier **0.15€**

2) Salle Saint-Fiacre 2025

TARIFS

TYPE DE MANIFESTATION	RADENAC		Hors Commune	
	Associations	Particuliers	Associations	Particuliers
Réception après obsèques	Gratuit		Gratuit	
Réunions, A.G. avec pot de l'amitié, Arbres de Noël école ...	Gratuit		130.00 €	130.00 €
Manifestations payantes (entrées :loto, fest-noz, bal)	120.00 €		310.00 €	
Repas	150.00 €	205.00 €	330.00 €	330.00 €
Week-end	200.00€	275.00€	350.00€	400.00 €
Vin d'honneur (avec 100 verres inclus)	65.00 €	75.00 €	120.00 €	120.00 €
Chauffage (du 01/10 au 30/04), en plus de la location	70.00 €			
Caution	Forfait de 600.00 €			

Il est précisé :

- que la gratuité est accordée une fois par an pour les associations de Radenac,
- qu'un forfait de 150 € sera appliqué en cas de nettoyage mal réalisé.

Il est rappelé que l'état des lieux de sortie devra se faire comme suit :

- le lendemain avant 9H00 si la salle est louée ce jour,
- le lendemain avant 12h00 si la salle n'est pas louée.

Si les délais ci-dessus ne sont pas respectés, le tarif sera évolutif.

De plus, les associations de RADENAC pourront bénéficier d'un tarif à la demi-journée pour la location de la salle pour des manifestations payantes soit **75.00 €** et sans utilisation des cuisines.

Il est rappelé que la gratuité de la salle Saint-Fiacre est accordée à l'APEL et l'OGEC de l'école Saint-Louis lors de manifestation organisée en faveur des enfants de l'école.

Monsieur le Maire propose la mise en place d'un tarif en cas d'oubli de lumière, il suggère un forfait de 30€.

3) Location de la vaisselle 2025

DESIGNATION	TARIF « CASSE »	DESIGNATION	TARIF « CASSE »
Assiette plates blanche	4.20€	Saladier duralex	6.85 €
Assiette creuse	4.20€	Plateau	11.75€
Assiette à dessert	3.00€	Support plat	7.00€
Fourchette	0.75€	Plaque à rôtir	20.50€
Cuillère à soupe	0.75€	Plateau à fromages	7.00€
Cuillère à café	0.50€	Essoreuse	4.00€
Couteau	0.85 €	Grand faitout	20.50€
Verre savoie 19 cl	2.00 €	Grande marmite	20.50€
Verre savoie 12 cl	2.00 €	Grand égouttoir	20.50€
Verre scotland 22 cl	1.75€	Grande louche	5.50€
Verre scotland 17 cl	1.75€	Pots à lait	12.10 €
Verre digestif	1.75€	Pichet	9.50€
Coupe à champagne	2.00€	Grand écumoir	5.50€
Tasse à café	2.00€	Couteau à pain	7.00€
Pot à café	20.00€	Planche à pain	7.00€
Cafetière	*	Plat creux rond	7.50€
Louche	5.50€	Verre ordinaire	1.00€
Plats ovales	7.00€	Verre bar	1.00€
Légumier	15.50€	Essoreuse grand modèle	*
Corbeille à pain	8.00€		

- Coût de la réparation

4) Concession du cimetière 2025

- **100.00 €** pour une concession de quinze (15) ans,
- **150,00 €** pour une concession trentenaire (30),
- **300.00 €** pour une concession cinquantenaire (50).

5) Columbarium 2025

Concession pour une case cinéraire pouvant recevoir deux urnes :

- **350.00 €** pour 15 ans,
- **700.00 €** pour 30 ans
- **1 000.00 €** pour 50 ans

6) Cave-urnes 2025

Concession pour une cave-urne pouvant recevoir deux urnes :

- **350.00 €** pour 15 ans,
- **700.00 €** pour 30 ans
- **1 000.00 €** pour 50 ans

7) Spectacle Itinérant (Cirque etc...) 2025

Participation pour les itinérants du spectacle qui habituellement s'installent près de la Salle Saint-Fiacre et utilisent l'électricité, l'eau et les toilettes.

- une participation de **50.00 €** par jour,
- une caution de **100,00 €** qui sera restituée après règlement de la participation et vérification de l'état des lieux.

8) Location de matériel 2025

Location du tracteur épareuse avec chauffeur : **100 € de l'heure**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte les tarifs ci-dessus à compter du **1^{er} janvier 2025**

////////////////////////////////////
12 – 04 – 2024 : Mise en place d'une tarification dans le cadre de l'utilisation et de la mise en place d'une borne électrique.

Vu l'arrêté préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage et le Code de santé publique en général
Vu les problèmes rencontrés par les associations lors des concerts extérieurs
Vu les travaux d'installation d'une prise extérieure

Monsieur le Maire informe le Conseil avoir fait procéder au montage d'une borne électrique extérieure pour la somme de 1 968.00 € TTC sur la place de l'Eglise.

Monsieur le Maire propose au Conseil la mise en place d'une tarification dans le cadre de son raccordement. L'objectif est de proposer un tarif symbolique à hauteur de 4€ par utilisation aux commerces ambulants pour le raccordement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

INSTITUE un tarif de 4€ la journée pour l'utilisation de cette borne

////////////////////////////////////
12 – 05 – 2024 : Modification de la charge dans le cadre des interventions contre les frelons asiatiques.

Monsieur indique que Pontivy Communauté a renouvelé sa participation à hauteur de 50% dans le cadre de la lutte contre les frelons asiatiques.

Il propose de répartir les 50% restants entre la collectivité et l'utilisateur à concurrence de 30% pour la collectivité et 20% pour l'utilisateur.

Dans la situation où la proportion des 20% ne dépasserait pas les 15€ (montant minimum que peut facturer le Trésor), l'utilisateur se verrait facturer ce plancher des 15€.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la proposition.

VALIDE la mise en place à compter du 1^{er} janvier 2025.

////////////////////////////////////
Questions diverses

Monsieur Bernard LE BRETON présente aux membres présents plusieurs points :

A) Location terre

Pour information, les locations de bandes de terre et des fermages ont été facturées aux différents locataires pour un montant global de 3694.21€. Le taux d'augmentation est de 5.23% en 2024.

B) Dossier 12 rue Anne de Bretagne

Un report d'audience est programmé au 23 janvier dans le cadre d'une médiation.

C) Base adresses

Des évolutions sont à suivre à la suite de la transmission des éléments d'Axione dans le cadre du déploiement de la fibre optique. En effet, il sera nécessaire d'attribuer des numéros aux titulaires de lignes téléphoniques.

De plus, plusieurs panneaux de villages et rue ont été déplacés (Le Clos Mat, rue du Tertre, le Moulin, La Renaissance) afin de répondre à la numérotation en vigueur.

D) AG

Monsieur le Maire précise avoir assisté à l'AG du Comité des fêtes. Le bureau reste inchangé.

Un dîner spectacle est prévu en 2025.

E) Réunion agriculteurs et piégeurs

Une douzaine de participants et la municipalité se sont réunis afin de faire le point sur les nuisibles présents sur la commune.

Pour info, la campagne de piégeage a permis la capture de 63 ragondins.

F) TVX / ACHAT

a. Etude commerce

Les devis concernant les études du commerce sont en cours et le permis de construire est en instruction.

Les retours de la CCI ont permis d'identifier 3 candidats sérieux pour le futur local commercial.

b. Installation prochaine de pots de fleurs

La commune fera l'acquisition prochaine de pots de fleurs de grande taille afin de bloquer les usagers qui prendrait des chemins non adaptés (au niveau de la rue Jean Robic et rue des Boulards et au niveau des aménagements de sécurité près du cimetière.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire précise que l'agglomération passera en priorité à droite en 2025 sauf les 2 ronds-points.

Il est nécessaire valider la démarche avec le département.

Une communication plus large sera faite.

c. Travaux MAM

La première réunion de chantier est programmée au 8 janvier 2025.

d. Fauteuil de douche DP

Après plus 15 ans d'utilisation, le fauteuil de douche du domicile partagé est hors service. Un devis de 344.64€ est validé.

G) Point candidats

30 candidatures ont été reçues pour le poste à pourvoir à l'accueil de la mairie et à l'agence postale. Les entretiens sont prévus dans les prochains jours.

H) Point presse

Un point presse est organisé le mardi 17/12 10h dans le cadre des aménagement de La Bottine et de la rue Anne de Bretagne. RDV dans la presse.

I) Cérémonie des vœux

Pour rappel, la cérémonie des vœux se déroulera le samedi 11 janvier à 11h.

J) Organisation interne

La question d'un transfert téléphonique est suggérée pour la fermeture du lundi.

Monsieur le Maire précise que lorsque la mairie est fermée le dimanche ou autre jour, les services d'urgences ont les coordonnées téléphoniques du bureau municipal.

K) Bulletin communal

La communication sur les différents canaux de la commune reprendra dès que le poste de l'accueil sera pourvu.

L) Prochain CM le 30 janvier à 20h

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21H45.

Le Maire
Bernard LE BRETON

La secrétaire de séance
Julie LE GARREC